

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires: Page 565 comporte une numérotation fautive: p. 465.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUÉBEC

SOMMAIRE

Le premier commandement de Dieu, 551.—Le blasphème, 551.—Echo de Natal, 557.—Oraison jaculatoire, 558.—L'Orgueilleux, 558.—Les conséquences de l'alcoolisme, 558.—Renseignements, 559.—Histoire de Brigands, 560.—Fondation de 12 messes pour la famille Jobin en 1695.—Nécrologie, 566.—Calendrier, 566.—Memento hebdomadaire, 566.

Le premier commandement de Dieu

(Suite)

—
Outre l'omission des actes d'espérance, quand on est tenu de les produire, il y a deux péchés opposés à cette vertu. L'un consiste à *espérer trop* : c'est la *présomption* ; l'autre, à *espérer trop peu* : c'est le *désespoir*.

On pêche par *présomption* quand on compte témérairement sur le ciel et la grâce, sans rien faire pour les obtenir. Parmi les présomptueux, les uns comptent trop sur la bonté de Dieu, les autres trop sur leurs propres forces.

Les premiers sont ceux qui prolongent leur vie d'iniquité et qui diffèrent leur conversion, parce qu'ils espèrent se repentir avant la mort et obliger Dieu à leur pardonner. "Dieu, disent-ils, ne nous a pas créés pour nous perdre. Sa miséricorde est

infinie. Il aura pitié du grand nombre de nos péchés." Leur espoir, est-il besoin de le dire ? au lieu d'être une adoration, est une injure. Parce que Dieu est bon, ils se croient le droit d'être méchants ! Cette présomption leur est également funeste à eux-mêmes. Pour obtenir le pardon du péché, il faut le temps et la grâce du repentir. Or, Dieu n'a promis le temps à personne. Quant à la grâce, comment y compter quand on a travaillé toute la vie à s'en rendre indigne ? Ecoutez plutôt la menace que Dieu adresse à ces présomptueux : *Parce que je vous ai appelés et que vous n'avez point voulu m'écouter, je rirai à votre dernier jour. Je me moquerai de vous, lorsque la mort fondra sur vous comme une tempête.* (Prov. 1, 25.)

L'autre classe de présomptueux comprend ceux qui comptent trop sur leurs propres forces. Dieu les avertit qu'ils ne peuvent rien sans lui ; mais ils croient n'avoir besoin de personne. Dieu les prévient que la grâce s'obtient par la prière ; et ils refusent de prier. Dieu leur dit que *quiconque aime le danger y périra.* (Eccli. III, 27) ; et ils s'exposent à toutes les occasions de pécher.—Un triste exemple de ce genre de présomption nous est offert en la personne de saint Pierre. Rappelé à la défiance de lui-même, il avait répondu que jamais il ne tomberait. Invité à la prière, il avait cédé au sommeil. Enfin, quand la prudence lui interdisait de se mêler aux ennemis de Jésus, il était entré chez Caïphe. Grande était sa présomption : profonde aussi fut sa chute. Il renia trois fois son Maître.

Le *désespoir* consiste à ne point espérer les biens que Dieu a promis. — On peut ne plus les espérer parce qu'on a cessé d'y croire. C'est le cas pour tous ceux qui ont perdu la foi. Chez eux le péché de désespoir se confond avec celui de l'incrédulité. — On peut aussi ne plus les espérer parce que, tout en y croyant, on juge impossible de les atteindre. C'est à cette dernière faute qu'on réserve généralement le nom de désespoir.

On la commet surtout quand on n'attend plus de Dieu le pardon des péchés commis ; quand on dit avec Caïn : *Mon iniquité est trop grande pour être pardonnée.* On la commet aussi quand on désespère d'avoir les grâces nécessaires pour accomplir son devoir et éviter le péché.

Cette faute est très grave en elle-même. Elle outrage Dieu dans l'attribut qu'il aime le mieux manifester aux hommes, sa bonté. C'est aussi la plus funeste dans ses conséquences : car, tant qu'elle subsiste, elle rend impossible tout repentir et tout pardon. Si ce désespoir durait jusqu'à la mort, il constituerait le péché contre le Saint-Esprit, celui dont Notre-Seigneur a dit *qu'il ne serait remis ni en ce monde ni en l'autre.* (Matth. XII, 32.)

On rattache assez souvent au désespoir un péché qui a quelque ressemblance avec lui : c'est le manque de confiance en la Providence ou la crainte de manquer des choses nécessaires en cette vie. Assurément, cette défiance est injurieuse à Dieu, celui-ci ayant promis de pourvoir à nos besoins. *Ne soyez pas inquiets en disant : Que mangerons-nous, que boirons-nous ? Regardez les oiseaux du ciel ; ils ne sèment ni ne moissonnent, et pourtant votre Père céleste les nourrit. N'êtes-vous pas plus que les oiseaux du ciel ?* (Matth. VI.) Ajoutons que cette confiance doit s'unir au travail et ne justifie point la paresse.

La charité est la troisième vertu prescrite par le premier précepte du Décalogue. Elle consiste, suivant la définition de l'Écriture elle-même, à aimer Dieu de tout son cœur, et son prochain comme soi-même. L'objet de cette vertu est donc double : Dieu et le prochain. Néanmoins, il n'y a pas deux vertus différentes de charité : l'amour de Dieu et l'amour du prochain ne font en réalité qu'un seul et même amour. Le premier contient nécessairement le second. Si, en effet, l'on aime Dieu véritablement, on ne peut manquer d'aimer en même temps l'homme, son œuvre, son image, son enfant d'adoption. Aussi saint Jean a-t-il dit que quiconque prétend aimer Dieu sans aimer ses frères est un menteur. (*I. Joan. IV, 20.*)

Nous avons trois motifs d'aimer Dieu : ses *perfections*, ses *bienfaits*, son *commandement*.

Les *perfections* de Dieu le rendent infiniment aimable. Notre cœur aime naturellement tout ce qui est bon ; et son amour pour un objet doit être d'autant plus grand que celui-ci est meilleur. Or, Dieu renferme en lui toute bonté et toute perfection. La nature même de notre cœur nous oblige donc à aimer Dieu. Il doit se porter vers l'être infiniment bon, comme la fleur tourne

sa corolle vers le soleil, comme le fer se précipite sur l'aimant.

Les *bienfaits* de Dieu sont une seconde raison qui nous oblige à l'aimer. L'amour ne se paie que par l'amour. Comptez si vous le pouvez tous les bienfaits de Dieu, et vous aurez compté tous les droits qu'il a d'être aimé. Bienfait de la *création* : Dieu a façonné avec un art merveilleux notre corps et nous a donné une âme qui est son image ; c'est pour nous, après cela qu'il a fait le reste de ses ouvrages, qu'il a ordonné, par exemple, au soleil de briller et à la terre d'être féconde. Bienfait de la *vocation du ciel* : pour l'homme, Dieu a rêvé la plus belle destinée possible : c'est de l'associer à son propre bonheur durant l'éternité. Bienfait de la *rédemption* : quand l'homme eut perdu par le péché ses droits au ciel, Dieu les lui a rachetés lui-même au prix d'ineffables humiliations et d'indicibles douleurs. — Voilà quelle bonté Dieu nous a témoignée. Ne sommes-nous pas obligés de conclure avec saint Jean : *Aimons Dieu, parce qu'il nous a aimés le premier !* (1. Joan. iv, 19.)

Enfin, nous devons aimer Dieu parce qu'il nous le commande. Ce *commandement*, implicitement renfermé dans le premier précepte du Décalogue, se lit souvent dans la Sainte Ecriture. *Vous aimerez Dieu, dit Jésus, de tout votre cœur. C'est là le premier et le plus grand des commandements.* (Matth. xxii, 27.) Quelquefois, cette obligation est accompagnée de menaces contre ceux qui refusent de s'y soumettre : *Anathème à quiconque n'aime pas Notre-Seigneur Jésus-Christ.* (I Cor. xvi, 22.) Le plus souvent, elle est formulée en termes d'une tendresse touchante : *Mon fils, donne-moi ton cœur.*

LE BLASPHEME

Chanoine J. M. A.

(Suite)

10 COMMENT LE BLASPHEME EST UNE PERVERSITÉ DE L'INTELLIGENCE

L'injure faite à Dieu par le blasphème atteste, d'abord, la *perversité de l'intelligence.*

Le plus beau privilège intérieur de l'homme, dit un illustre prélat, c'est la raison, dont la liberté n'est que la conséquence, puisqu'on ne peut être libre de choisir sans avoir le discernement de son choix.

La plus belle manifestation extérieure de la raison, c'est la parole, admirable faculté qui donne à l'instant même aux idées conçues dans les profondeurs invisibles de l'âme, une forme sensible et tellement exacte, que ses idées sont aussitôt connues de nos semblables, aussi bien que nous les connaissons nous-mêmes.

Par cette double puissance, et de concevoir sa pensée et de la produire, l'homme a l'honneur incomparable de ressembler fidèlement à Dieu, concevant et produisant de toute éternité son Verbe, qui est sa raison substantielle et son adorable parole.

En donnant à l'homme tiré du néant, une faculté dont le type appartient à ce qu'il y a de plus intime dans sa propre essence, Dieu a certainement voulu que l'homme en fît usage, souvent pour le culte et toujours pour la gloire de son Créateur. Il a voulu que, seul témoin intelligent des merveilles, et seul objet principal des bienfaits de la nature et de la grâce, l'homme fût établi dans ce monde l'organe de tous les êtres créés, et qu'il se servît surtout de la parole pour exprimer son admiration, sa reconnaissance et son amour envers le Nom suradorable de l'unique et suprême Auteur de tout bien.

Aussi, c'est ce Nom éternel qu'invoquèrent tous les Patriarches ; c'est ce nom Éternel qu'exaltèrent tous les Prophètes ; c'est en ce Nom trois fois saint qu'espérèrent tous les Elus dans les deux Testaments ; c'est ce Nom, tout à la fois terrible et béni, qui fut annoncé à toutes les nations, comme le premier objet de leur adoration et de leur amour. . .

Maintenant, que fait le blasphémateur ? Il fait du don le plus excellent, le plus sublime, et en quelque sorte le plus divin, l'usage le plus sacrilège, le plus indigne, le plus inexcusable, le plus exécrationnel qui se puisse imaginer.

Le blasphème ne peut produire ni avantages, ni jouissances d'aucune sorte ; ni pour l'esprit, ni pour le cœur, ni pour les sens ; ni pour la fortune, ni pour la gloire ; ni pour soi-même, ni pour les siens ; ni pour rien au monde.

Le blasphème, c'est donc le mal pour le mal : c'est donc un crime sans excuse.

Un voleur qui s'approprie le bien d'autrui, dit saint Jean Chrysostome, fait mal assurément, mais enfin il y trouve son profit. Un enfant prodigue demande à son père la portion des biens qui lui revient ; c'est pour se livrer à ses plaisirs. Il quitte la maison paternelle, c'est afin d'être plus libre. Un homme se décide à faire un faux serment, c'est pour se disculper devant les juges d'une faute qui devait lui attirer une condamnation infamante. Un ambitieux supprime son ami, c'est pour s'élever lui-même. Un blasphémateur n'a rien à gagner en jurant. Il a beau blasphémer un million de fois en sa vie, il ne lui en reviendra pas une obole. S'il est malheureux, s'il est dans l'embarras, ses exécutions ne le délivreront pas, et ne peuvent contribuer en rien à son bonheur. Où est donc le plaisir attaché au blasphème ?

“ *Rien de pire que le blasphème*, disait le même Saint. Je voudrais arracher les âmes des blasphémateurs, et leur mettre sous les yeux les blessures dont elles sont navrées. La vue de ces plaies, plus puissante que tous les discours, guérirait leur perversité.”

Et cependant, il se trouve des hommes qui se croient grands et forts parce qu'ils outragent Celui qui leur a donné tout ce qu'ils ont.

Le rare mérite ! la belle force ! . . . Mais quel est l'être si misérable, si vulgaire qui ne le possède à un aussi haut degré qu'eux ? Sur ce point, l'homme de la rue, perdu de vices, de honte et d'abjection, est fort comme eux . . . La femme dégradée, au fond de l'ancre de l'orgie, est forte comme eux . . . Le forçat dans son bagne, avec sa chaîne et son boulet, est fort comme eux, plus fort qu'eux ; il est plus fier, plus audacieux dans le mépris et l'insolence . . .

Voilà donc leur gloire et leur force dans la boue, où elle se traîne en compagnie des êtres dégradés, des scélérats, des femmes avilies et des hommes flétris par la loi !

Y a-t-il de quoi être fier ?

(à suivre)

Echo de Natal

Le 3 mars de la présente année, un dimanche, à l'hôpital d'Escourt (Natal), s'est éteinte dans le Seigneur, Sœur Saint-Antoine de Padoue, née Desroches, de la Pointe-aux-Trembles, Supérieure du dit hôpital.

Elle fit sa profession religieuse le 7 août 1889, à l'Hôpital-Général de Québec, et dans le courant de 1893, elle quittait ce Monastère pour l'Afrique du Sud. Elle demeura pendant 6 ans au *Sanatorium* Berea de Durban, puis se rendit au couvent d'Escourt, où elle venait d'être nommée Supérieure.

Elle ne devait pas y séjourner longtemps. La guerre apporta aux religieuses un surcroît d'occupations et de fatigues, occasionné par le grand nombre de blessés confiés à leurs soins. Sœur Saint-Antoine, dit un journal d'Escourt, était des plus empressées et des plus attentives auprès des malades et des blessés; oublieuse d'elle-même, elle ne songeait qu'aux pauvres souffrants, et prolongeait souvent tard dans la nuit ses travaux et ses veilles.

Cet excès de fatigue épuisa ses forces, et le 3 mars, entourée de ses compagnes, assistée par Mgr Jolivet qui lui donna les derniers secours de la religion catholique, elle payait de sa vie son beau dévouement à la grande cause de la charité.

Elle était âgée de 31 ans et cinq mois. Elle emporte l'estime de tous ceux qui ont eu le bonheur d'apprécier la bonté et l'aimabilité de son caractère.

Les funérailles ont eu lieu le lendemain. Tous voulurent y assister et prouver ainsi leur affection et leur gratitude envers la regrettée défunte. Les *Dublin Fusiliers* étaient présents avec leur fanfare — en tout 300 personnes.

La chapelle se trouvant trop petite, le service funèbre fut chanté sur la vérandah du *Sanatorium* " par Mgr Jolivet, " vicaire apostolique de Natal.

Le cercueil fut transporté de la chambre mortuaire à l'église, par les membres du corps médical de l'Armée et du *Sanatorium*; et de là au cimetière par le personnel de l'hôpital civique.

La cérémonie fut pleine de grandeur, et l'émotion profonde

des assistants, ajoute le journal d'Escourt, se trahit par des larmes.

C'est la première victime choisie parmi la phalange héroïque de nos religieuses canadiennes, parties depuis 7 ans pour se dévouer aux soins des malades dans les missions lointaines de Natal. L'esprit de foi qui leur a fait abandonner leur patrie, leurs familles, et le cloître où elles ont prononcé leurs vœux de religion, en les signalant à l'admiration du monde, a jeté sur notre nationalité canadienne un rayon plein de gloire.

Le nom de Sœur Saint-Antoine de Padoue sera inscrit dans les *Annales* de nos martyrs comme dans le cœur reconnaissant des populations africaines qu'elle a su édifier par ses exemples, auxquelles elle a prodigué, avec sa vie, les soins incessants de sa charité et de sa tendresse religieuse.

Oraison jaculatoire

Un rescrit de Léon XIII, en réponse à une demande du P. Chemery, Capucin, accorde 200 jours d'indulgence aux fidèles, chaque fois qu'ils réciteront matin et soir, en quelque langue que ce soit, l'oraison jaculatoire recommandée par saint Alphonse de Liguori: *Mater mea, libera me hodie a peccato mortali: Ma Mère, préservez-moi aujourd'hui du péché mortel,* et trois fois l'*Ave Maria*.

L'Orgueilleux

L'orgueilleux qui se sent coté à sa juste valeur, ne manque jamais l'occasion d'épancher le fiel dont son cœur est plein.

Les conséquences de l'alcoolisme

L'évêque de Châlons a pris pour thème de sa Lettre pastorale de Carême la *tempérance et l'alcoolisme*. Après avoir rap-

pelé les douloureuses constatations de la statistique, Sa Grandeur résume les conséquences de l'alcoolisme en ces termes :

“ On croirait entendre, avec le son lugubre et sec d'un couperet tombant et retombant sans cesse sur l'humanité, ces mots froids et répétés le jour et la nuit : “ C'est moi qui tue le plus. ”

“ C'est lui, en effet, le *Subtil*, qui tue le plus et toujours, et à coup sûr.

“ Il s'insinue dans l'organisme humain tout entier et dans chacun des systèmes qui le composent ;

“ Il atteint, entre tous, le système nerveux, et en particulier, “ le cerveau qui l'attire avec le plus d'avidité ; ”

“ Il est la cause certaine de méningites et de convulsions innombrables ;

“ Il produit, directement et par légions, des épileptiques, des imbéciles et des idiots ;

“ Il mène à la folie furieuse, au crime, au suicide ;

“ Il excite au libertinage des mœurs, et, avec lui, engendre la paralysie générale ou le ramollissement. ”

Renseignements

(*Suite*)

DEUXIÈME PLAIE

Les grenouilles. Peut-être, sous le nom de grenouilles faut-il comprendre aussi un animal plus désagréable et plus repoussant encore, le crapaud, car la langue hébraïque ne distingue pas l'un de l'autre.

L'apparition de cette plaie, au moment précis où Aaron étend sa verge sur les eaux de l'Égypte, et sa cessation au jour demandé par Pharaon, constituent un premier caractère miraculeux. La prodigieuse multiplication des grenouilles n'est pas moins surnaturelle, elles couvrent la terre d'Égypte en telle quantité, que lorsqu'elles seront détruites, leurs cadavres formeront d'immenses monceaux qui infecteront tout le pays.

“ Les magiciens aussi firent pareillement. ” Ce trait déjà signalé par l'auteur, à l'occasion de la première plaie, est une marque

d'authenticité et de véracité. Un poète étranger à l'événement, et qui aurait vécu longtemps après cette époque, n'aurait jamais songé, en décrivant ces plaies désastreuses, à faire intervenir les magiciens de Pharaon pour en produire quelques-uns. Ils agirent ainsi avec l'artifice du démon, ou bien ils réussirent, au moyen d'un appât, à faire sortir des grenouilles du Nil ou de quelques marais.

(A suivre)

Histoire de Brigands

Nous empruntons à la *Semaine de Lyon* ce récit où rien n'est inventé, et qui n'en est pas moins émouvant. Il s'agit d'une institutrice lyonnaise, qui opérait de vrais miracles par sa charité, et à laquelle l'Académie décernait en 1881, un prix de 2.500 fr., assurément bien mérité. Qu'on en juge :

Mme Gros, institutrice libre à Lyon, est peut-être la personne de notre temps qui possède le mieux l'art exquis de faire vibrer, par une sorte de savant coup d'archet, le sentiment moral non encore éveillé. L'amour de l'éducation du peuple est inné chez Mme Gros.

À Condrieu, le souvenir de ses écoles du dimanche, et surtout des promenades où elle menait ses élèves, est resté comme une légende. Ce n'était point assez pour elle : en 1870, elle revint à Lyon, rêvant d'une œuvre qui eût certainement fait reculer un esprit moins décidé, et une âme moins vigoureusement trempée. Elle voulait porter son apostolat jusqu'aux derniers confins du mal, et voir si là encore la voix du bien peut être entendue. Un sentiment particulier, comme il en existe presque toujours chez les grands fondateurs, entraîna sa conviction et fixa son choix. Elle crut trouver chez les jeunes garçons pervertis, plus de droiture, de franchise et d'aptitude au relèvement que chez les jeunes filles, prises au même degré de démoralisation.

Elle s'établit, en conséquence, dans la sentine de Lyon, près des Brotteaux, au milieu des vagabonds que la cristallerie et les verrières de la Guillotière attirent de ce côté. Le tableau, énergiquement tracé par elle et par les témoins de son œuvre, de l'igno-

rance et de la méchanceté contre lesquelles elle eut à combattre, fait véritablement frémir. Elle débuta en achetant une petite fille que son père vendait pour boire. Ce misérable lui demanda 50 fr. Mme Gros les donna. Ce qu'elle vit ensuite dans ce monde de précoces débauches dépasse toute créance. Trois fois, des Messieurs dévoués entreprirent de la seconder dans son œuvre ; trois fois ils reculèrent, révoltés par ce contact odieux. Au début, deux jeunes scélérats se risquèrent à adresser à Mme Gros des paroles inconvenantes ; sa froideur absolue et sa fermeté leur imposèrent silence ; jamais depuis il n'est arrivé qu'on ait osé prononcer devant elle un mot déplacé. Elle s'est fait une famille de ces enfants sauvages et abandonnés. Elle ne doit se garder que de leurs démonstrations amicales, parfois trop vives, toujours respectueuses. Elle prétend que ces natures brutes ont un grand fonds de poésie naïve et qu'on s'empare aisément d'elles. Des figures laides, bestiales, grimaçantes, s'éclaircissent, s'embellissent peu à peu ; des êtres sinistres deviennent gais, expansifs, polis même ; enfin, dit Mme Gros, ils ont un charme original et un cachet qui n'appartient qu'à eux.

Mme Gros a rassemblé, dans un travail qui nous a été communiqué, ses souvenirs les plus originaux de ses petits chers sauvages, comme elle les appelle, leurs bons mots, leurs hauts faits, et surtout leurs progrès dans le bien. Les confidences de ces jeunes pervers sont faciles à obtenir : car, ainsi que Mme Gros le remarque, le premier sentiment qu'elle trouve toujours chez eux est la fierté de leur crime. Ils s'en pavent, et sont fiers de la crainte qu'ils inspirent.

Un nouveau venu lui avoue un jour qu'il avait noyé trois de ses camarades dans le Rhône. " Ils m'avaient ennuyé, dit-il, je les ai poussés et je les ai regardés se débattre. " Un an après, ce petit misérable sauvait trois personnes en danger ; c'est maintenant un excellent soldat.

L' " enfant de feu, " comme l'appelle Mme Gros, était dans l'école un véritable fléau par l'abus qu'il faisait de sa force sur ses camarades. Mme Gros lui fit promettre de n'en plus se battre qu'une fois par jour, pour commencer. Trois semaines après, il

ne se battait plus ; à tel point qu'ayant un jour reçu un soufflet il sauta sur un bureau, et trépignant, furibond, les yeux étincellants, il dit à celui qui l'avait frappé : " Tu as du bonheur que j'aie promis à la dame de ne plus me battre, sans cela je t'aurais étranglé. "

Il y avait, à la Monche (quartier des Verriets), un nid de petits vauriens nommé Bonhomme. Leur spécialité était de jeter des pierres aux passants pour le plaisir de les blesser. Les plus âgés, après une année de résistance, se décidèrent enfin à ne jeter qu'un nombre de cailloux fixé, avec promesse de n'atteindre personne. Ils ont tous fini par se corriger, et ils ont mis tant de zèle que maintenant ils pourchassent avec acharnement tous ceux qui jettent des pierres. Mme Gros fait, à ce sujet, une réflexion que nous recommandons à ceux qui s'occupent dans la philosophie de l'histoire du chapitre important : " Comment le brigand devient gendarme. " En général, dit Mme Gros, ils se communiquent leurs qualités nouvelles, au besoin par des voies de fait, en faveur du bon ordre.

Waleh est évidemment un des naufragés dont le sauvetage a laissé le plus profond souvenir dans le cœur de Mme Gros. " Il avait quinze ans, carrure, tournure, visage, crinière, regard, caractère, le tout représentant à merveille le lion du désert dans sa force sauvage. " Quatre années l'avaient à peine apprivoisé, lorsqu'un jour une dame vint à l'école avec une rose rouge jetée coquettement sur un chapeau de velours noir. — Voyez, Mesdames, comme il faut peu de choses pour ramener l'homme à la vertu ! — A la vue de cette rose, les regards du lion s'éclairèrent pour la première fois : il sourit à cette fleur. Mme G. profite de ce moment pour faire pénétrer dans cette âme inculte un germe d'amour-propre et un peu de honte sur sa tenue plus que négligée. Le dimanche suivant, pour obtenir la faveur d'être placé à côté de la rose, il vint à l'école en costume propre : lui-même avait lavé sa jaquette dans le Rhône, de grand matin. " Elle n'a pas pu séquer, dit-il, mais elle séquera sur mon dos. " — " Depuis ce jour, dit Mme Gros, il s'est peu à peu civilisé, ses manières brusques ont disparu, il n'a gardé du fureur qu'il représente que l'extérieur avantageux et les qualités qui en sont l'apanage. "

Mme Gros ayant été malade, le brave lion faisait chaque dimanche quatre heures de route pour venir s'informer de sa santé. Mme Gros lui parlant un jour de sa mère : " Oh ! j'ai deux mères, dit-il, celle qui m'a né, et puis vous. "

Les batailles rangées dans les graviers du Rhône, et surtout les atroces cruautés qu'exerçaient les uns sur les autres les enfants de la cristallerie, ont été supprimées par Mme Gros. On ne se souvient pas qu'un seul de ses élèves, et elle en a eu par centaines, soit revenu au mal. Ceux qui se marient envoient leurs frères à Mme Gros et se font les recruteurs de l'école. Le naturel, l'élan du cœur, la vivacité, l'entraînement, un esprit prodigieusement inventif, joint à une fermeté à toute épreuve, font de Mme Gros un exemple unique, peut-être, de l'instinct éducateur qui sait exprimer au peuple, son langage, les plus hauts sentiments. Ce qu'elle a su tout, c'est le don d'amuser. Sa force est dans les histoires qu'elle raconte avec une connaissance achevée des moyens de toucher la fibre populaire. Ce fut l'art de tous les grands initiateurs. La parabole a toujours entraîné l'humanité. L'humanité, en effet, aime l'idéal ; mais il faut que l'idéal soit une personne, un fait, un récit ; elle n'aime pas une abstraction. Il paraît que, pendant que Mme Gros raconte des histoires à ceux qu'elle appelle ses " brigands du dimanche, " son auditoire est tout oreilles.

Ces récits ont, du reste, le genre de succès qu'ils méritent : ils entraînent, ils convertissent. Après une histoire racontée par Mme Gros sur l'assistance que l'on doit à ses parents, Michel renonce à l'ivrognerie pour construire une cabane à sa mère qui couchait sous une charette. Aujourd'hui Michel est marié et presque dans l'aisance. " Je me livrais à la boisson, disait-il dernièrement à Mme Gros, quand votre histoire m'a sauvé. Maintenant la bénédiction de Dieu est sur moi. "

Dans la clientèle de Mme Gros, il y a une catégorie que Mme Gros appelle, on ne voit pas bien pourquoi, " la série des Mongols. " Deux frères de cette bande se relayaient pour venir à l'école à tour de rôle. Cela parut singulier à Mme Gros, qui en fit un jour l'observation à l'un d'eux. " Mon frère ne peut pas venir, lui répondit celui-ci : il est sur l'arbre. — Et que fait-il

sur l'arbre ? — Il attend que je lui porte mes souliers ; je les lui porterai quand la leçon sera finie, et il entendra l'histoire. Dimanche, ce sera son tour d'avoir la leçon et moi j'aurai l'histoire. Alors, vous n'avez qu'une paire de souliers pour vous deux ? Eh oui, c'est pour cela que, quand il fait mouillé, nous nous tenons sur l'arbre en attendant notre tour de venir à l'école."

Ce spectacle d'une terre avide de boire la rosée du bien, et qui s'ouvre au premier doux rayon du soleil, cette charmante inoculation du sens moral, par un mot, par un regard, en de pauvres êtres qui n'ont pas eu de mère, qui n'ont jamais vu un œil bienveillant leur sourire, rappellent les miracles qui remplissent la vie de tous les grands maîtres de la vertu. Remercions Mme Gros d'avoir fait revivre dans notre âge, devenu étranger aux grands secrets de l'âme, les merveilles de conversion qui semblaient réservées au temps où la grâce vivante se promenait sur la terre avec ses trésors d'indulgence et de pardon.

Fondation de 12 messes par la famille Jobin en 1695.

Du 27^e octobre 1695. Fondation de 12 messes perpétuelles en l'église de Charlesbourg par les héritiers Charles Jobin ;

Pardevant Le Notaire Royal en la prevosté de Québec sous-signé y Résidant et Témoins cy bas nommez. Furent presens Mr Alexandre Dousset Prêtre Curé de Charlesbourg et Les Sieurs Louis Bédart, Maurice Derry, et Jean Giron habitans marguilliers En Charge de l'œuvre et Fabrique de d. par. De Charlesbourg y demeurant lesquels de leur bon gré et volonté ; sur ce que les Sieurs Jacques Jobin et Jean Leroy au nom et comme ayant espouzé Thérèse Jobin héritiers chacun pour une quatrième partie avec François Fafard comme ayant espouzé Marie Magdeleine Jobin, et Michel Lemay comme ayant espouzé Catherine Jobin, Leurs beaux frères et sœurs du deffunt. Le Sieur Charles Jobin, vivant leur frère et beau-frère, leur ont remontré que le dit deffunt Jobin par son Testament et ordonnance de dernière volonté passé par Normandin Notaire Royal aux Trois-Rivières en datte du 30^e May 1693 : aurait désiré et

ordonné au dit Fafard son Exécuteur Testamentaire qu'il fust fait une fondation de douze messes Basses à dire et cellebrer par chacune année à perpetuité en la dite Eglise de Charlesbourg, pour laquelle fondation le dit deffunt Jobin, a ordonné la somme de deux cens cinquante livres estre une fois payée à la fabrique du dit lieu ; et qu'ils se sont obligez par l'acte d'accord servant de partages des biens du dit deffunt passé entr'eux dit coheritiers devant Le notaire soussigné le 26e de ce dit mois et an de faire la dite fondation au lieu et place du dit Fafard exécuteur Testamentaire et d'en rapporter acte en forme : après en avoir delibéré entr'eux Sieur Curé et marguilliers ; Iceux dit marguilliers tant pour eux que pour leurs successeurs es dit charges ont promis et se sont obligés es dit noms de faire dire et cellebrer par chacune année à perpétuité en la dite Eglise de Charlesbourg, Le dit nombre de douze messes basses conformément a l'intention du dit deffunt Jobin, et de fournir a cette effet a Toujours les ornemens, Luminaires et autres choses a ce nécessaire a les faire dire et celebrer aux jours de commodité des dit marguilliers et Sieurs Curé, du dit lieu aux frais et depens de la dite fabrique ; a commencer cette présente année du jour et datte des présentes et continuer en après d'années en années à perpetuité.

Cette Fondation ainsj faite moyennant la dite somme de Deux cens cinquante Livres que les dit Jobin et Leroy, ont présentement comptée et nombrée a vue du dit no. et Témoins en monnoye de Cartes laquelle somme le dit Bédard premier marguillier en charge a prise et Recetüe. Et s'en est chargé pour et au nom de la dite Fabrique aux urgutes necessitez de laquelle il la promet Employer et a promis en faire charger les Régistres dicelle et faire escrire la dite fondation au martirologe de la dite Eglise ; En faveur et considération de quoy le dit Sieur Dcusset Curé promet et s'oblige pendant Tout le Tems qu'il deservira la dite Cure de Charlesbourg, de dire et celebrer annuellement les dit douze messes gratis en faveur de la dite Fabrique.

Car ainsy & ont obligé chacun en droit soy et es dit noms & Renonçant &.

Fait et passé En lestude du ne. avant midy. Le Vingt septième jour d'octobre mil-six cent quatre vingt quinze es presence des Sieurs Pierre François Fromage et de Jean Jung marchands témoins demeurants au dit Québec qui ont avec le dit Sieur Dousset et ne soussigné. Les dit marguilliers Jobin et Leroy ayant déclaré ne sçavoir signer de ce enquis.

(Signé)

a

Dousset, Prestre.

J. Jung

P. F. Fromage

CHAMBALON

Nécrologie

M. L'abbé Pierre Rondeault, missionnaire à Quamichan, C. A. décédé, était membre de la société d'une messe, *section provinciale*.

Archevêché de Québec, 15 avril 1900.

J. CL. ARSENEAULT, Ptre,
Secrétaire.

Calendrier

22	DIM	b	Quasimodo. après Pâq. <i>Kyr.</i> du Temps Pascal. II Vép., mém. du suiv. et des SS. Sotère et Cainus
23	Lundi	fr	S. Georges, mart.
24	Mardi	r	S. Fidèle de <i>Sigmaringen</i> , martyr.
25	Merccr.	r	S. Marc, Evang., 2 ^e c. Procession et messe des Rogations en <i>violet</i> .
26	Jendi	tr	SS. Clet et Marcellin, papes et martyrs.
27	Vend.	b	N.-D. du Bon Conseil, <i>dbl. maj.</i>
28	Sand.	b	S. Paul de la Croix, confesseur.

Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu à la chapelle de la Basse-Ville, le 22 ; à Saint-Antonin, le 24 ; à l'Ancienne-Lorette, le 26 ; aux Ursulines, le 28.

Directeur, M. l'abbé D. GOSSELIN : Charlesbourg, Québec.